

DECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR

Période du 1^{er} Juillet au 31 Décembre 2025

Déclaration et copie de l'état récapitulatif du registre du logeur à retourner à :

- la Trésorerie d'Avallon (12, rue Bocquillot – 89200 AVALLON) entre le 1er et 15 Janvier 2026 accompagnée du règlement à l'ordre du Trésor Public du montant de la taxe de séjour perçue pour la période.
- à la Communauté de Communes du Serein, par courriel à accueil@ccduserein.fr ou par courrier (1, Place Saint-Georges 89440 L'ISLE-SUR-SEREIN).

Nom du déclarant :

Adresse du déclarant :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Nom de l'établissement :

Adresse de l'établissement :

Code postal : Commune :

Catégorie de l'établissement : (cochez la case correspondante)

- ☐ Hébergement collectif, à préciser ci-dessous :
- ☐ Gîte étape ☐ Gîte de séjour ☐ Gîte de groupe ☐ Auberge de jeunesse
- ☐ Hôtel
- ☐ Gîte
- ☐ Chambre d'hôtes
- ☐ Meublé de tourisme
- ☐ Camping

Classement, labellisation (nombre d'étoiles, clés, épis ou équivalent) :

État récapitulatif du montant de la taxe de séjour perçue pour la période allant du 1^{er} Juillet 2025 au 31 Décembre 2025, y compris la taxe additionnelle départementale.

Mois	Montant de la taxe de séjour perçue
Juillet	
Août	
Septembre	
Octobre	
Novembre	
Décembre	
Montant à reverser au semestre 2	

Fait à , le

Signature

Liste des opérateurs numériques (Airbnb, Booking, Gîtes de France, etc) ayant encaissé de la taxe de séjour en votre nom pour la période de déclaration :

Utilisation de vos données personnelles

La Communauté de Communes du Serein, responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que ce traitement correspond à une mission d'intérêt public au regard de l'article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les données recueillies sont nécessaires à l'enregistrement de votre déclaration et à des fins comptables. Elles sont destinées exclusivement au personnel chargé de l'enregistrement de votre déclaration et à son traitement. En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant.

Ces données ne sont pas conservées au-delà de la période de 10 ans.

Vos droits

Conformément à la Loi Informatique et Libertés ainsi qu'aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), **vous bénéficiez** :

- d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant
- du droit à la portabilité de vos données
- du droit à la limitation d'un traitement vous concernant
- du droit, pour motifs légitimes de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement

Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à la Communauté de Communes du Serein (1 Place St-Georges 89440 L'ISLE-SUR-SEREIN – accueil@ccduserein.fr). Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

Pour aller plus loin

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez :

- consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>
- contacter le Délégué à la Protection des Données de la collectivité : <https://www.agirhe.cdg54.fr/TDB/rgpd.aspx>